

***République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la
recherche Scientifique***

***Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès
Commission des œuvres sociales (COS-UDL-SBA_N°2)
(Agrément en date du 15/06/2022)***



Rapport financier d'exécution du budget

*(Extrait du bilan des activités sociales et culturelles de
l'année 2024 conformément à l'article 12 du décret n°
82-303 du 11 septembre 1982 relatif à la gestion des
œuvres sociales).*

I. Le Rapport financier d'exécution du budget annuel

Le solde d'ouverture de la Commission des Œuvres Sociales de l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (COS-UDL-SBA N°2) s'élève à la somme de 46 214 959,61 DA, selon le rapport d'audit du commissaire aux comptes de la COS-UDL-SBA N°2 arrêté au 31/12/2023 et le compte de gestion de la structure de gestion.

Compte	Solde (DA) au 31.12.2023
BDL (agence SBA)	46 214 959.61

Le solde au 1^{er} janvier 2024, selon le relevé de compte, est de 46 214 364,60 DA, d'où une différence de 595,01 DA, représentant probablement des agios. Ainsi :

- Le solde bancaire au 1^{er} janvier 2024, revenant aux travailleurs, est :

Compte	Solde (DA) au 31.12.2023	Solde (DA) au 01.01.2024
BDL (agence SBA)	10575959,095	10575661.59

- Le solde bancaire au 1^{er} janvier 2024, revenant aux enseignants, est :

Compte	Solde (DA) au 31.12.2023	Solde (DA) au 01.01.2024
BDL (agence SBA)	35639000.515	35638703.01

II.1 Recettes au 31/12/2024

Désignation de l'opération	Catégorie	
	Travailleurs	Enseignants
Reliquat au 01/01/2024	10575661.59	35638703.01
Dotation 2024 (50% pour chaque catégorie)	41666666.67	41666666.67
Oppositions (différents types de prêts)	8704680	32725400
TOTAL (DA)	60947008.26	110030769.68

II.2 Dépenses au 31/12/2024

Volets	Catégorie	
	Travailleurs	Enseignants
Chapitre.1. Aide Santé	4952953.01	11073718.11
Chapitre.2. Aides sociales	50175005.66	45298488.76
Chapitre.3. Les prêts sociaux	3760000	11025000
Chapitre.4. Activités sportives, loisirs-vacances et activités culturelles et festivités	171650	10041871.23
Chapitre.5. Frais de fonctionnement	226865.52	146865.52
TOTAL (DA)	59286474.19	77585943.62

II.3 Solde au 31/12/2024

Catégorie	Recettes	Dépenses	Solde (DA)
Travailleurs	60947008.26	59286474.19	1660534.07
Enseignants	110030769.68	77585943.62	32444826.06
Le solde au 31.12.2024			34105360.13

- Il est à noter que le solde au 31/12/2024 est exactement celui indiqué au relevé bancaire : 34105360.13 DA

N.B. Un ATS a bénéficié d'un prêt de 320 000,00 DA de la COSEU N°06 « enseignant » (voir le bilan de passation de consignes, page 40 de la COS-UDL-SBA-N°1). Le montant restant au 31/12/2023 est de 204000.00 DA. Par conséquent, le montant défalqué de son salaire durant l'année 2024, soit 144 000,00 DA, devrait être ajouté au solde des enseignants. Ainsi, les nouveaux soldes par catégorie sont les suivants :

Catégorie	Solde (DA)	Montant défalqué/ajouté	Nouveaux Solde (DA) au 31.12.2024
Travailleurs	1660534.07	-144000/0	1516534.07
Enseignants	32444826.06	0/+144000	32588826.06

II.4 Créances restants (montants dus à la COS-UDL)

Les démarches entreprises par la COS-UDL n°2 ont abouti, au cours de l'année 2023, à un recouvrement partiel des montants dus. Afin de récupérer l'intégralité des sommes, la commission a fait appel à un avocat. Les montants dus, indiqués dans ci-dessous, correspondent à ceux en vigueur **au moment où la commission a fait appel à un avocat.**

- Montants non encore recouverts**

- Catégorie : Enseignants

- Nombre total des concernés : 02
 - Montant dû : 3 950 000.00 DA

Rq : Au moment de la rédaction de ce rapport, un montant de 2 440 000.00 DA a été recouvré.

- Catégorie : Travailleurs

- Nombre total des concernés: 06
 - Montant dû : 439989 DA

II.5 Reste des Oppositions sur salaire au 31/12/2024

- Catégorie : Enseignants

- Nombre total des concernés : 446
 - Montant dû : 12 876 300,00 DA

- Catégorie : Travailleurs

- Nombre total des concernés : 44
 - Montant dû : 1 663 000,00 DA

- **Facture d'avoir (ONAT Sidi Bel Abbès) de 115 000,00 DA**

Dans le PV de passation de consignes, deux factures sont mentionnées :

Facture avoir n°708/2014 (en faveur de la COSEU UDL : montant de 235 000,00 DA) ;

Facture N°729/2015 (en faveur de la COSEU UDL : montant de 120 000,00 DA) ;

L'information recueillie auprès de l'agence ONAT fait ressortir qu'une seule facture d'avoir, d'un montant de 115 000,00 DA (235 000,00 - 120 000,00), a été établie en faveur de la COSEU UDL. Ce montant ne peut être utilisé **que sous forme de prestations.**